

"ROULAND PARTICIPATIONS"

Société à responsabilité limitée au capital de 404.385 €

Siège social : 30 rue des Bateliers

à CHAMPIGNEULLES (M&M)

RCS NANCY 539.025.031

◇◇◇

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le 09 avril,

A 15 heures 30,

Les associés de la société "ROULAND PARTICIPATIONS", société à responsabilité limitée au capital de 404.385 € se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation amiable de la gérance

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La feuille de présence certifiée exacte par le gérant permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent au minimum un quart des parts composant le capital social.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Carolle ROULAND, gérante associée.

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ❖ Décision de dissolution de la société en application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce,
- ❖ Pouvoirs pour les formalités,

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- ⇒ la feuille de présence,
- ⇒ le rapport établi par la gérance,
- ⇒ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président donne lecture du rapport établi par la gérance



◆◆◆

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – DECISION DE DISSOLUTION DE LA SOCIETE

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide ne pas dissoudre de manière anticipée la société dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 al.3 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS POUR LES FORMALITES :

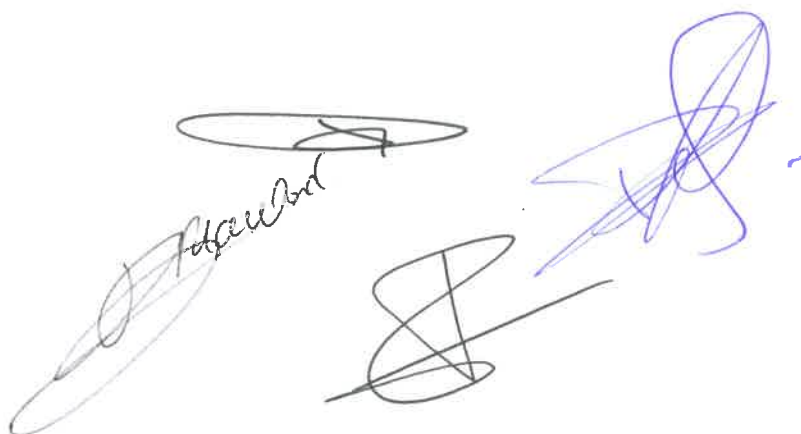
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de réaliser toutes les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 15 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Three handwritten signatures are visible at the bottom of the page. The signature on the left is in black ink and appears to be 'H. B. B.'. The signature in the middle is also in black ink and is more stylized. The signature on the right is in blue ink and is the most prominent, featuring a large loop.